

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

# DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres

Nombre de membres

Nombre de délégués :

du Conseil

qui se trouvent

- présents :

38

Communautaire:

/IQ

en fonction :

représentés :

\_5

tonction :

TOTAL

43

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

48

#### Membres présents :

Wichibites presents .		a law tables
Pour la commune d'ALTORF:	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	-
-	Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER:	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	2	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG :	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	· ·	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de <b>DORLISHEIM</b> :	Pour la ville de <b>MOLSHEIM</b> :	Pour la commune d'OBERHASLACH:
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	¥
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	2
-	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de <b>DUPPIGHEIM</b> :	(a)	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	4	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
Wi. Julieli HALOT, Walle	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de <b>DUTTLENHEIM</b> :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :
	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
M. Alexandre DENISTY, Maire	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	
Adjointe	THE SCALE PRODUCT TO ESTAY CONTOUR THAT	Pour la commune de <b>WOLXHEIM</b> :
*		M. Adrien KIFFEL, Maire
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

## Membres représentés :

M. David PAULY
Mme Sandrine HIMBERT

ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN

Mme Sylvie TETERYCZ
M. Gilbert STECK

ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT ayant donné procuration à M. Martial HELLER

M. Jean BIEHLER ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER

## Membre titulaire représenté par son suppléant :

#### Membre excusé:

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

## Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE

**MOLSHEIM: REVISION DES TARIFS** 

\_\_\_\_\_\_\_

## N° 24-98

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

vu sa délibération N° 16-102 du 15 décembre 2016, modifiée par délibérations N° 22-54 du 30 juin 2022, N° 23-54 du 29 juin 2023 et N° 24-41 du 4 juillet 2024, fixant les tarifs et droits d'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM;

**CONSIDERANT** que le tarif actuel de l'électricité, déterminé en fonction du montant total effectif de de la facture à ce titre, est supérieur au tarif moyen dont sont assujettis les concitoyens du territoire ;

VU à ce titre l'article 10 du décret N° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi N° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, qui dispose que le montant des factures établies pour la consommation de l'eau et de l'électricité correspond à la consommation réelle et la base de calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la Collectivité se fournit elle-même;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 5 décembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

# à l'unanimité fixe

le tarif de l'électricité de l'aire d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM à 0,26 € T.T.C./kWh,

### précise

que les autres tarifs fixés par sa délibération N° 24-41 du 4 juillet 2024 restent maintenus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Laurent FURST

e Président,

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le 🗧

20 décembre 2024

OF LA REGIO

- publication sur le site internet le

20 décembre 2024

## Acte à classer

DE-24-98

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2024-12-20T15-14-30.00 ( MI257992569 )

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20241219-DE-24-98-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AIRE D

DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM : REVISIO

Date de décision :

19/12/2024

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte

24-98 AAGV MOLSHEIM REVISION

Multicanal: Non

DES TARIFS.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:14

Date 20/12/24 à 15:14

Date 20/12/24 à 15:36

Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine

Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine